

Communiqué de Presse

Appel à un arrêt total d'activité le 3 février 2020

Paris , le 11 octobre 2019

Nous étions 20 000 le 16 septembre dernier à manifester dans les rues de Paris pour faire part de notre inquiétude vis-à-vis des mesures préconisées par le rapport Delevoye sur la réforme des retraites.

Nous étions 20 000 à faire entendre notre opposition.

Nous étions 20 000 à crier notre désarroi devant l'explosion annoncée des cotisations promises par ce rapport et que nous ne pourrions supporter.

Nous étions 20 000 à rappeler que nos professions, loin d'être égoïstes ou corporatistes comme le gouvernement tend à le faire croire, reversent la majeure partie de leurs ressources au titre de la solidarité inter-régimes, ce qui représente 57% des ressources de la CARMIMKO.

Pour autant, malgré cette mobilisation inédite, le gouvernement n'apporte toujours aucun élément de nature à nous rassurer et notre appréhension n'en est aujourd'hui que plus vive.

Des oreilles attentives auront même pu remarquer des dissonances entre les interventions du Haut-Commissaire qui a évoqué un prélèvement périmétré des réserves lors du colloque de la CARMIMKO il y a une semaine et les propos du Président de la République deux jours plus tard à Rodez qui indiquait qu'une telle mesure serait anticonstitutionnelle. Vous imaginez bien que cela ne peut qu'alimenter notre inquiétude.

Car si les paroles du gouvernement se veulent rassurantes concernant la compensation de cette hausse, un rapport du cabinet ASTERES évalue à 6 points la part de hausse qui ne serait pas compensée.

Pour les kinésithérapeutes qui travaillent en moyenne 50 heures par semaine dans leurs cabinets, il faudra travailler trois heures hebdomadaires de plus afin de compenser ces 6 points de prélèvements indus. C'est tout simplement impensable.

Tout cela nous amène à une réflexion : en voulant faire entrer au forceps les régimes autonomes dans le régime général, le gouvernement ne se condamne-t-il pas à devoir résoudre demain des problèmes qui n'existent pas aujourd'hui ?

Car enfin, il faut le rappeler : nos régimes ne coûtent absolument rien à la collectivité et sont excédentaires malgré leurs généreuses contributions au régime général.

Actuellement, les niveaux de cotisation bas pratiqués par la CARPIMKO assurent la survie de la plupart des professionnels qui y sont affiliés. Nous faire entrer dans le régime général va imposer au gouvernement d'élaborer des stratégies de compensation alambiquées et dont le maintien dans le temps n'est pas garanti.

De plus, et c'est un élément essentiel à prendre en compte, l'assise démographique de nos professions est suffisamment large (pour appel, la CNAVPL compte à ce jour plus d'un million de cotisants) pour assurer la pérennité de nos régimes à long terme.

Toutes ces raisons doivent conduire à une conclusion logique et de bon sens : le maintien d'un régime autonome pour les professionnels libéraux en parallèle du régime universel salarié.

Ce maintien nous paraît non seulement pertinent mais aussi parfaitement légitime et conforme à l'intérêt général.


Sans une évolution positive de cette situation inacceptable, nous appellerons à une cessation totale d'activité à partir du 3 février prochain.


Notre autonomie est notre force.

Que le gouvernement prenne garde à ne pas retirer cette autonomie à celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour celle de nos concitoyens.

François RANDAZZO
Président du syndicat Alizé



 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var